

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-540 du 12 novembre 1998

portant approbation du bilan et des
comptes annexes de l'office national
des stabilisation et de soutien des prix
des produits agricoles (ONS) pour
l'exercice 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation du 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Vu** le décret n° 96-75 du 02 avril 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'office national de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (ONS) ;

.../...

Sur rapport conjoint du ministre du Développement rural et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 14 octobre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'office national de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (ONS) pour l'exercice 1997 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre du Développement rural,

Le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi,

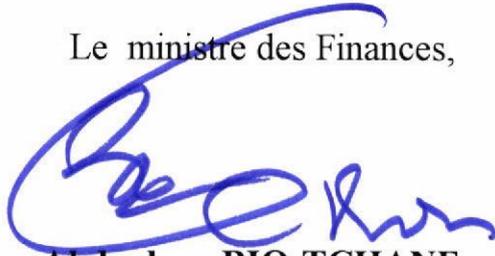


Saley G. S A K A.-



Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDR 4 MF 4
MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP3 JO1.-